

## DEFINITION

Une charte est un acte juridique définissant les droits et les devoirs des acteurs. Ce n'est ni une liste d'interdictions ni un mode d'emploi. La charte de l'utilisation du matériel informatique est un texte à dimension éducative. Elle tient compte des particularités de l'école.

## TEXTES DE REFERENCES

Droit à l'image d'une personne - Loi sur la liberté de la presse - Contrefaçon - Responsabilité pénale des personnes morales - Droits d'auteur et droits voisins - Loi LCEN - Loi DADVSI - Loi HADOPI - Loi LOPPSI

A consulter sur : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/textes-legislatifs-et-reglementaires.html>

## ELABORATION

Pourquoi ?

- Pour fixer les règles liées à l'usage des TICE à l'école
- Pour responsabiliser les usagers

Comment ?

- En concertation avec tous les membres de la communauté éducative
- En complément du Règlement Intérieur auquel elle sera annexée, elle sera commentée / amendée / rédigée avec les élèves puis présentée et validée en Conseil d'Ecole.
- Elle doit être signée par les élèves et leurs responsables légaux

Quelques conseils :

- La charte devra être lisible : les comportements attendus des élèves seront clairement définis, les mises en garde propres à chaque service ou outil utilisé par l'école seront explicites.

## EXEMPLES

- D'autres conseils et la charte de référence « Métacharte de l'Education Nationale - Commentée et mise à jour en février 2007 » sont téléchargeables sur le site « Eduscol | internet-responsable » (<http://www.eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources-originales/legamedia/meta-charte.html>)
- Un modèle de charte mis en ligne sur le site de l'IEN de Clermont : [http://clermont.ia60.ac-amiens.fr/Files/modele\\_charte\\_eleve.pdf](http://clermont.ia60.ac-amiens.fr/Files/modele_charte_eleve.pdf)
- L'IEN de Senlis met à la disposition des écoles un autre exemple (feuillet annexes).